

ANNECY



*COFIL n°2 Schéma Directeur des Réseaux de
Chaleur et de Froid*



Réseau de chaleur - CITOYEN ET SOCIAL

Jeudi 20 mai 2021

Animatrice : Cécile CESSAC

Intervenante : Estelle DELFOSSE

RCU CITOYEN ET SOCIAL

- I. Quelle participation citoyenne ? Sous quelle forme ?
- II. Comment le réseau de chaleur peut-il contribuer à une « tarification » sociale ?

I. – Quelle participation citoyenne ? Sous quelle forme ?

I. – quelle participation citoyenne ? Sous quelle forme ?

Quel est le contexte ?

- Contexte : les collectivités ne sont pas les seules à pouvoir porter ou s'investir dans un projet de réseau de chaleur
 - Pour les collectivités : Rôle de coordination / Compétences réglementaires
 - Pour les citoyens : volonté d'investissement / financement voire même de mise œuvre de projets citoyens (par exemple : retours d'expérience les Centrales Villageoises, Forestener, ERE 43, Buxia Energies ...)
- Comment la Collectivité peut inciter / accompagner la participation des citoyens dans la mise en œuvre de ces projets ?
 - Par exemple dans le cadre de la procédure de sélection d'un opérateur de réseau avec des conditions liées à « l'ouverture du financement du projet » dans le cahier des charges de la concession

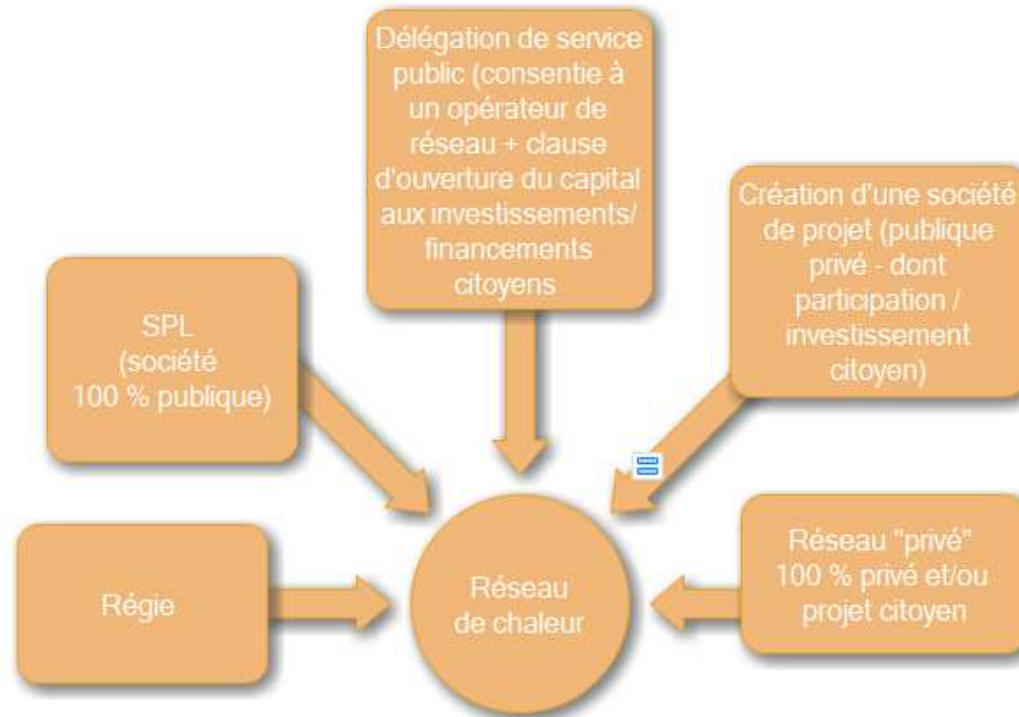
Quelle est votre attente sur le territoire pour ce type de montage ?

I. – quelle participation citoyenne ? Sous quelle forme ? Quel niveau d'intervention?



*Différencier les investissements participatifs et financements participatifs
ET
Projet citoyen*

La différence reposant sur la gouvernance



Quel serait le niveau d'implication des citoyens dans le cadre d'un renouvellement de concession ? Dans le cadre de la création d'autres réseaux ?

I. – quelle participation citoyenne ? Sous quelle forme ?

Quelle problématique posée par la participation citoyenne ?

- **Capacité d'investissement** : Quelle adaptabilité ? Quels types de projets ?
- Prise en compte de la « **soutenabilité du risque** » : Est-ce que le cadre réglementaire et le financement sont adaptés aux projets : n'oublions pas le fondement sur lequel repose une concession ou l'exploitation d'un service public, qui repose sur une notion de « risque »
- **Capacité de gouvernance citoyenne** : quelle place (effective) pour la gouvernance citoyenne face à l' « industriel » en charge de l'exploitation du réseau et responsable de la qualité du service et de la fourniture de l'énergie à un prix déterminé

Que suscitent ces problématiques pour vous? Sont-elles représentatives selon vous?

I. – quelle participation citoyenne ?

Exemple de projets participatifs

JE PRÊTE POUR ...

Le projet de verdissement du réseau de Courbevoie grâce à l'eau de Seine réchauffée par les tours de la Défense

Contexte : le réseau de chaleur et de froid comme vecteur d'attractivité

Elément structurant pour la ville, le réseau de chaleur et de froid de Courbevoie représente une réelle opportunité d'inscrire le territoire dans la transition énergétique et numérique. La ville de Courbevoie, au travers de son rôle d'autorité déléguée, a fixé trois principaux objectifs pour ce réseau : la compétitivité dans la durée du prix de l'énergie, la performance environnementale et sa capacité à fédérer les Courbevoisiens, afin de concilier activité économique à forte valeur ajoutée, cadre de vie agréable et dynamique collective. Cette opération de financement participatif s'inscrit dans ce cadre.

Courbevoie : territoire d'énergies renouvelables et récupérables à valoriser pour le verdissement du réseau

Le réseau de chaleur et de froid de Courbevoie va bénéficier de gisements locaux d'énergies renouvelables et récupérables, afin d'atteindre son objectif de passer de 100% gaz à 50% d'énergie renouvelable dès 2020.

- Le gisement le plus important est celui de la chaleur produite par les immenses tours de la Défense que vient refroidir le réseau de la Société Urbaine de Climatation. Seinergie propose une solution innovante de récupération de cette chaleur aujourd'hui rejetée dans la Seine par l'installation de pompes à chaleur de récupération d'énergie.




Récupération de chaleur sur l'eau de Seine réchauffée par les groupes froid de la Société Urbaine de Climatation.

Potentiel valorisé : 40 MWh/an




Ce projet de financement participatif a consisté à prêter de l'argent à Seinergie, filiale à 100% de Dalkia groupe EDF, qui apporte une caution solidaire à Seinergie et garantit les remboursements de sa filiale.


700 000 €
collectés


324
prêteurs


700 000 €
objectif de collecte



Terminé
jours restants



4 % à 5 % *
taux d'intérêt annuel



4 ans
Echéance

* 4 % pour les habitants de la Métropole du Grand Paris
* 5 % pour les habitants de Courbevoie


In Fine
remboursement du capital in fine


25/04/2019
Date de la première échéance


Jusqu'à 10 000 € *
montant maximum par prêteur


Offre OMNIUM
Type de dette
Obligation

* 6 000 € pour les habitants de la Métropole du Grand Paris
* 10 000 € pour les habitants de Courbevoie

I. – quelle participation citoyenne ?

Exemple de projets participatifs

Lumo l'a choisi pour :

- Soutenir un projet porté par une entreprise à l'expertise reconnue,
- Favoriser le développement du territoire et l'utilisation d'une ressource naturelle et renouvelable,
- Orienter les investissements vers un projet à impact positif, sans compromis sur la rentabilité,
- Faciliter l'investissement local dans la transition énergétique de sa région.

Les risques identifiés sont :

- Risque lié au métier de l'émetteur, notamment l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable,
- Présente un risque de liquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible,
- Présente un risque de perte en capital : si l'Émetteur ne peut pas faire face à ses engagements dans le cadre de cette opération, cela peut se traduire par un non-versement d'intérêts ou un non-remboursement du capital,
- A un rang de remboursement junior : en cas de difficulté financière pour l'Émetteur, les règlements au titre de la présente opération sont d'une priorité supérieure à celle des actionnaires, mais inférieure à celle des autres créanciers (les salariés, l'état, les banques et les fournisseurs).

Géothermie de Champs-sur-Marne et Noisiel

SUCCEs 300 citoyens ont participé à hauteur d'un million d'euros au 1er projet de géothermie ouvert au financement participatif.



Installée à la cité Descartes de Champs-sur-Marne (77), la future centrale géothermique permettra **d'alimenter 10 000 équivalents logements** sur les communes de Champs-sur-Marne et Noisiel, via **un réseau de chaleur de 19 km**.

Ces installations permettront d'assurer la production de **97 GWh** de chaleur verte par an. Ce projet contribue pleinement aux objectifs de développement des énergies renouvelables en faveur de la transition zéro carbone : la **géothermie**, ressource naturelle, locale et renouvelable, alimentera à **82%** le réseau de chaleur. Le gaz naturel viendra en appoint de la ressource géothermique.

Elle permettra ainsi aux citoyens du territoire de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne (CAPVM) de bénéficier d'une chaleur à faible impact environnemental.

Ce projet, porté par la CAPVM et son délégataire de service public GéoMarne (filiale locale du Groupe ENGIE), représente **un investissement de 40 millions d'euros**. La **mise en service** du réseau de géothermie est prévue **pour la fin de l'année 2021**.

Grande première, il s'agit du premier projet géothermique ouvert à l'investissement participatif !

Le coût total de l'opération est estimé à 40 millions d'euros. **En investissant 1 000 euros pour soutenir ce projet**, vous contribuez donc à la production de l'équivalent de **25% de la consommation électrique annuelle de votre foyer**.

GéoMarne

Paris
Vallée de la Marne

ENGIE

I. – quelle participation citoyenne ?

Exemple de projets citoyens



PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR BOIS ÉNERGIE À SASSENAGE (38)

La ville de Sassenage, dans la dynamique lancée par Grenoble-Alpes Métropole sur le développement des énergies renouvelables, a entrepris la réalisation de deux réseaux de chaleur bois énergie pour alimenter des bâtiments communaux en chaleur renouvelable.

Les élus de Sassenage ont eu la volonté d'impliquer les citoyens dans la gouvernance et le financement du projet. Pour ce faire, le modèle juridique et financier d'un projet citoyen de réseau de chaleur bois, réalisé deux ans auparavant à Lucinges, a été repris et adapté aux besoins de la commune.

CONTEXTE

> Le territoire

La ville de Sassenage est située dans le département de l'Isère, au nord de Grenoble et appartient à Grenoble Alpes Métropole.

> La collectivité et son projet de territoire durable

La Métropole grenobloise et le Parc naturel régional du Vercors sont alliés depuis 2016 au sein d'une démarche TEPOS-CV commune. Grenoble Alpes Métropole, qui compte 49 communes et 450 000 habitants, est la plus grande agglomération française du massif alpin.

Les deux entités se sont dotées d'un programme ambitieux structuré autour de cinq axes : mobilité, biodiversité, filière bois-énergie, réduction de la pollution lumineuse et énergies renouvelables.

PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

Projet de réseau de chaleur citoyen, un modèle clef en main de ForestEner

Le premier objectif du projet était de répondre à une volonté de fournir six bâtiments communaux en chaleur renouvelable, tout en impliquant les citoyens tout au long du processus, ce aussi bien dans la gouvernance que le financement du projet.

Pour répondre à ce besoin, et parce que la fourniture de chaleur ne concernait que des bâtiments communaux (pas de vente de chaleur à des particuliers), la commune de Sassenage a lancé un marché d'achat de chaleur, et ce sur une durée de 20 ans.



LE PROJET EN BREF

- > Objectif
Approvisionner six bâtiments communaux en chaleur renouvelable
- > Durée
2 ans
- > Investissement
967 300 €
- > Type de contrat
Marché de fourniture de chaleur
- > Maître d'ouvrage
Ville de Sassenage
- > Porteur de projet
ForestEner

> L'action menée

ForestEner a été sélectionné et est responsable de la conception, mise en œuvre et exploitation de la chaufferie bois ainsi que de son financement, en faisant le plus possible appel à l'épargne citoyenne. La commune met à disposition les locaux pour la chaufferie bois sur une période de 20 ans prévue par le contrat de délégation de service public.

Concernant le financement du projet, l'objectif était d'impliquer les citoyens au maximum. Pour ce faire, Énergie Partagée et Énerg'Y Citoyennes, deux structures spécialisées dans le financement citoyen, se sont jointes au projet. Énerg'Y Citoyennes est intervenue au niveau local pour aider à lever des fonds auprès des habitants ; Énergie Partagée a participé au financement du projet et avancé des fonds en attendant l'aide publique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ADEME. Au total, ce sont près de 360 000€ de fonds citoyens qui ont été mobilisés. Finalement, le projet a également pu être financé via un contrat territorial ADEME Fonds chaleur mis en place par Grenoble Alpes Métropole et cumulable avec l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

ForestEner a débuté les travaux en 2019 et installé deux réseaux de chaleur : un petit réseau de 80 m alimentant l'école et le gymnase des Pies, avec environ 500 MWh de chaleur distribuée par an ; un second réseau plus important de 400 m permettant d'alimenter une piscine couverte, un gymnase, une salle associative et les services techniques municipaux avec 1150 MWh par an.

La gouvernance du projet est assurée de façon partagée via Énerg'Y Citoyennes et Énergie Partagée (qui siègent au conseil de gestion de ForestEner), et par une prise de participation de la commune, devenue actionnaire de ForestEner.

BILAN

Les sociétés villageoises : un atout local dans le montage de projets citoyens

> Les résultats

- Création de deux réseaux de chaleur permettant d'alimenter six bâtiments communaux en chaleur renouvelable
- Production de 1 760 MWh / an
- Importation de bois en circuit court pour le fonctionnement des chaufferies

> Les freins

- Complexité du montage juridique et financier d'un tel projet
- Coût et rentabilité d'un projet de réseau de chaleur bois énergie
- Engagement juridique de la commune dans un contrat de fourniture de chaleur pour une durée de 20 ans

LES GRANDES ETAPES

- > 2019
Début des travaux
- > Mars 2020
Mise en service des chaufferies bois

LES RESSOURCES NÉCESSAIRES

- > Ressources financières : aide publique de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Fonds chaleur de l'ADEME (Contrat de développement avec Grenoble Alpes Métropole), du fonds citoyen d'Énergie Partagée
- > Expertise dans le montage juridique et financier du projet : apporté par ForestEner, Énergie Partagée et Énerg'Y Citoyennes
- > Implication des citoyens tout au long du projet rendue possible notamment par la volonté des élus locaux

I. – quelle participation citoyenne ? Sous quelle forme ?

Comment appréhendez vous le développement de votre territoire sous l'angle de cette volonté de réappropriation de l'énergie par les citoyens ?

Partagez vous ces retours d'expérience ? Quel est votre avis ?



II. – Comment le réseau de chaleur peut-il contribuer à une « tarification » sociale ?

II. – Comment le réseau de chaleur peut-il contribuer à une « tarification » sociale ?

Positionnement de la problématique

- **Constat** : très faible mobilisation de la doctrine et des acteurs « industriels » sur la thématique précarité énergétique pour les réseaux de chaleur – faible communication
- **Inégalité entre les sources d'énergie**: quel état de la réglementation ?
- Actions au « cas par cas » dans les projets sous **l'impulsion des collectivités concédantes** ?

Selon vous comment s'explique ce manque de visibilité d'une tarification sociale adaptée pour les réseaux de chaleur contrairement à l'électricité ou le gaz ?

II. – Comment le réseau de chaleur peut-il contribuer à une « tarification » sociale ?

Exemples d'actions / outils mis en place pour lutter contre la précarité = « boîte à outils – Guide ViaSéva »

- Réflexion sur le droit de raccordement au réseau de chaleur
- Modulation tarifaire : questionnement sur le taux d'impayé ? Quel indicateur ?
- Mise en place de conseillers climat, coordinateur, coaching énergétique, interlocuteurs des copropriétés pour les aider à monter les projets de travaux, informer sur les aides...
- Mise en place de point information et sensibilisation concernant la consommation
- Mise en place de défi « famille à énergie positive »
- Création de guide pour maîtriser son énergie
- Création de fonds d'aide pour payer les factures ou baisser la consommation :

II. – Comment le réseau de chaleur peut-il contribuer à une « tarification » sociale ?

Exemples d'actions / outils mis en place pour lutter contre la précarité = « boîte à outils – Guide ViaSéva »

- Fonds de solidarité
- Fonds « chèques chaleur » pour aider à payer les factures énergétiques, pour mener des actions de sensibilisation aux eco-gestes
- Fonds « petits travaux » pour favoriser les actions d'économie d'énergies (travaux d'équilibrages et/ou de débouage des installations secondaires, pose de robinets thermostatiques...)
- Fonds contre la précarité énergétique (accompagnement dans le cadre d'une aide au paiement de leur facture énergétique ou d'un projet de rénovation)

II. – Comment le réseau de chaleur peut-il contribuer à une « tarification » sociale ?

Retour d'expérience

Grigny

*Entretien en cours avec **Martine Flamand** – Directrice de la SPL*

Quel besoin ?

Quelle initiative ?

Quelle « méthode »

II. – Comment le réseau de chaleur peut-il contribuer à une « tarification » sociale ?

En amont de cette problématique est ce que selon vous l'identification de situation de précarité est une préoccupation suffisamment prise compte par les opérateurs de réseaux ? Quelles actions complémentaires la collectivité pourraient engager pour soutenir ces démarches ?

Les modalités de soutien vous paraissent-elles susceptibles de couvrir toutes les situations sociales ? Quelles initiatives seraient à entreprendre en priorité ?

ANNECY



MERCI